

plus rapides, s'ils les expédiaient directement au gouvernement provincial, au lieu de s'adresser à Ottawa. J'ai discuté la question à fond avec le gouvernement de la Saskatchewan, quand j'étais à Regina, vendredi et samedi dernier, et il s'occupe minutieusement de tous les retards qui peuvent marquer l'envoi du grain de semence.

Le très hon. M. BENNETT: On avait apparemment prévu cette façon d'agir, car on se plaint de l'incurie des autorités de Regina. C'est l'unique raison pour laquelle je profite de l'occasion pour signaler la chose au ministre. Vu que ce fut vendredi ou samedi que l'on s'occupa de l'affaire et que ce télégramme est parvenu par Crane Valley, il se peut que l'on n'était pas au courant de l'état de choses dont le ministre a parlé et sur lequel je vais appeler l'attention de la Chambre.

M. E. E. PERLEY (Qu'Appelle): Je voudrais signaler au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) une nouvelle parue dans les deux journaux de Regina, le *Leader* et le *Star*, à l'effet que le ministre de l'agriculture de la Saskatchewan avait déclaré, au cours d'une entrevue, que le délai était imputable à la Commission du blé. Je crois savoir que le ministre fédéral a vu la Commission du blé à Winnipeg, ou s'est abouché avec elle, et je lui demanderais de nous faire connaître le résultat de cette conférence.

L'hon. M. GARDINER: Je me demande si j'ai bien compris la première partie des remarques de l'honorable député. A-t-on donné à entendre que j'avais dit que le délai était imputable à la Commission du blé?

M. PERLEY: Non. J'ai ici les deux journaux de Regina qui disent que M. Taggart admet que la distribution des semences a donné lieu à des délais qu'il attribue à la Commission du blé. Les journaux ajoutent que le ministre fédéral de l'Agriculture avait communiqué par téléphone avec la Commission du blé, et qu'il promit, à son retour à Ottawa, de saisir la Commission de l'affaire, à Winnipeg. Le ministre voudrait-il nous faire connaître le résultat de cette conférence?

L'hon. M. GARDINER: J'ai eu une entrevue avec la Commission du blé à mon passage à Winnipeg et j'ai aussi discuté l'affaire vendredi dernier avec le gouvernement provincial à Regina. J'apprends au cours de ces deux entrevues que des délais avaient surgi à la suite de l'envoi de messages inutiles, d'abord de Winnipeg à Regina, ensuite de Regina à Winnipeg, alors que les messages pouvaient être transmis de l'une ou l'autre de ces villes sans le chevauchement qui eut lieu effectivement. La distribution en fut retardée d'une

journée environ à certains endroits. Notre grande difficulté, cependant, provenait du fait qu'il fallait acheter, hors de la province, du blé pour une vaste superficie. Tout récemment encore, nous ignorions les besoins des municipalités, mais nous comptons mettre fin aux délais au cours de cette semaine.

#### LE DÉPUTÉ DE BEAUCE

QUESTION AU SUJET D'UNE ACCUSATION PORTÉE  
PAR LE PREMIER MINISTRE DE QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R.-A. PELLETIER (Rivière-de-la-Paix): J'aurais une question à poser au ministre du Revenu national (M. Ilsley). Le ministre a-t-il pris connaissance d'une accusation portée par le premier ministre de la province de Québec contre un membre de la Chambre des communes, l'honorable député de Beauce (M. Edouard Lacroix), alléguant que ce député aurait fraudé le ministère du Revenu national en important des camions au Canada sans acquitter le droit de douane? Quelles mesures le ministre a-t-il prises afin de protéger ses intérêts en l'occurrence? Le Gouvernement fera-t-il enquête touchant cette accusation, et le cas échéant, quand aura-t-elle lieu?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre du Revenu national): Je n'ai rien vu dans les journaux au sujet de l'accusation dont parle l'honorable député, mais l'honorable député de Beauce m'a lui-même prévenu qu'une accusation avait été portée. L'honorable député a nié l'accusation, la déclarant entièrement fautive et il m'a prié d'instituer une enquête à ce sujet. J'ai l'intention de le faire.

#### QUESTION DE PRIVILÈGE—M. LACROIX

M. EDOUARD LACROIX (Beauce): A la suite de la question que vient de poser l'honorable député de Rivière-de-la-Paix (M. Pelletier) j'invoque la question de privilège. Je veux déclarer que l'accusation mentionnée est fautive; que je ne dois aucune somme à l'administration fédérale ou à aucun de ses ministères, et que j'ai déjà prié le Gouvernement d'enquêter à fond touchant l'accusation dont a parlé l'honorable député.

#### COMMERCE ENTRE LE CANADA ET LE GUATEMALA

RATIFICATION DE L'ACCORD SIGNÉ LE 28 SEPTEMBRE  
1937

L'hon. W. D. EULER (ministre du Commerce) propose la deuxième lecture du bill n° 80 concernant un certain accord commercial entre le Canada et le Guatemala.

La motion est adoptée, le bill est lu pour la deuxième fois, et la Chambre, formée en